**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE de BEURLAY**

**~~~~~~~~~~~**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 25 avril 2014**

**~~~~ ~~~~~~**

L’an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2014.

**Etaient présents** : Messieurs Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, madame Gaëlle DALAIS, monsieur René BERTON, mesdames Christelle JARRIGE, Danièle DOAN VAN, Liliane ANDRÉ, Annick MOUHÉ, messieurs Philippe MATHIEU, Stéphane MONCEAU, Emmanuel ROY, mesdames Carolle ROULIN, Magali LABBEY

**Pouvoir** : Madame DUMAS PREVOS Michelle a donné pouvoir à monsieur MATHIEU Philippe, monsieur GESLOT Mathieu à monsieur MAUCAUD Olivier

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

* Vote des Budgets Commune et CCAS 2014
* Vote des nouveaux tarifs
* Vote des taux d’imposition
* Vote des subventions communales
* Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l’unanimité.

# VOTE DES BUDGETS

Avec la participation de Monsieur DELFOUR, percepteur et comptable de la commune, de madame BILLIE Nicolle, secrétaire, présentation des budgets primitifs 2014 pour la Commune et le CCAS.

Après avoir entendu toutes les propositions, le conseil municipal a adopté à l’unanimité des membres présents toutes les recettes et les dépenses proposées.

Le conseil municipal vote **les taux d’imposition 2014** comme suit :

- taxe d’habitation 9.46 %

- foncier bâti 15.91 %

- foncier non bâti 50.76 %

Taux augmenté de 3 % par rapport à l’année précédente à 12 voix pour et 1 contre.

**BUDGETS COMMUNE 2014**

***Section de fonctionnement***

Dépenses 558 678.74 €

Recettes 558 678.74 €

Section investissement

Dépenses 269 570.83 €

Recettes 269 570.83 €

La section investissement comprend :

* Voirie, écoles, cantine, salle des fêtes, éclairage public, révision du PLU, salle associative …

**Budget CCAS**

***Section de fonctionnement***

Dépenses 1 831.57 €

Recettes 1 831.57 €

***Section d’investissement***

NEANT

Les budgets : commune et CCAS sont acceptés à 12 voix pour et une abstention.

**SUBVENTIONS ACCORDEES POUR 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les sommes suivantes à l’article 6574 aux associations dénommées ci-dessous :

ACCA (chasse) 300.00 €

Jumelage 100.00 €

Anciens combattants 100.00 €

Association du moulin 300.00 €

Bibliobus 65.00 €

Vovinam Viet Vo Dao 320.00 €

Liberty 300.00 €

FOOTBALL CLUB Beurlaisien 300.00 €

Ligue nationale cancer 50.00 €

Le Rendez-vous des Petits Bambins 270.00 €

Secours catholique 50.00 €

SOL CAM PO 50.00 €

Maëva Song 100.00 €

Le Comité des fêtes et les Lutins de Beurlay ne sollicitent pas de subventions.

**TARIFS 2014**

# PRIX CONCESSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide des prix suivants, à compter du **1er mai 2014** :

* Concession cimetière de deux mètres carré : **95.00 € le m², soit**

**190 € pour une concession de deux mètres carrés.**

* Concession cimetière d’un mètre carré : **184 € le mètre carré pour une concession d’un mètre carré.**
* **Urne**: **300 €** pour 30 ans.
* **Jardin du souvenir**: 50 € pour apposition de la plaque commémorative.

Les tarifs, pour 2014, restent inchangés à 13 voix pour, zéro contre.

PRIX LOCATION SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la salle sera louée pour le week-end entier, avec un tarif « été », du 16 avril au 14 octobre et un tarif hiver, du 15 octobre au 15 avril. Les tarifs seront comme suit à compter du **1er mai 2014 :**

* pour les associations : gratuit
* les habitants de la commune : **80 €** l’été et **110 €** l’hiver
* pour les habitants hors commune : **110 €** l’été et **140 €** l’hiver

Les arrhes, versées lors de la réservation, seront du montant de la location.

Une attestation d’assurance sera demandée.

Les tarifs, pour 2014, restent inchangés à 13 voix pour, zéro contre.

PRIX LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la location de la Salle des Fêtes se fera pour le  week-end entier.

Le tarif est effectif à compter du **1er mai 2014.**

Un tarif « été », allant du 16 avril au 14 octobre et un tarif « hiver », allant du 15 octobre au 15 avril est proposé.

**Sociétés locales et associations**: 1 location gratuite puis les suivantes **70 €,** tarif « été » et **100 €**, tarif « hiver »,

**Personnes ayant travaillé bénévolement : 70 €,** tarif « été » et **100 €**, tarif « hiver »,

**Habitants de la commune : 200 €**, tarif « été » et **230 €**, tarif « hiver »,

**Sociétés et habitants hors commune** : **320 €**, tarif « été » et **350 €**, tarif « hiver »,

Les arrhes, versées lors de la réservation, seront du montant de la location. Une attestation d’assurance sera demandée.

Les tarifs sont votés à 11 voix pour et 2 voix contre.

**APPROBATION DU PADD**

Monsieur Le 1er adjoint rappelle que par délibération en date du 05 mai 2011, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du Plan d’Occupation des Sols.

 L’approbation du PADD a été votée lors de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2013. La délibération porte le n° 20130601, télétransmise au contrôle de légalité le 24 juin 2013.

Pour faire suite à la réunion publique, qui a eu lieu le 16 décembre 2013, les modifications suivantes sont à ajouter :

* Le terrain du Pigeonnier ne peut plus être en zone NA, la propriétaire ne veut pas vendre.
* Tenir compte des activités de carrières en exploitation ou autorisées, sans extension de la carrière au sud du territoire, encadrée de boisements inscrits dans un corridor écologique identifié.
* Dans la zone d’extension du bourg : «  rue de Romegoux – le Bourg » : 32 à 38 logements potentiels. Un secteur de développement sera inscrit.

Après avoir entendu monsieur Le Maire, le conseil municipal décide d’approuver le PADD à l’unanimité des membres présents.

**DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU PAYS DE LA SAINTONGE ROMANE**

Le Conseil Municipal, nouvellement installé, a procédé à la désignation de deux délégués qui siègeront au sein des réunions du Pays de la Saintonge Romane

Titulaire : Gérard GANDAUBER

Suppléant : Olivier MACAUD

**COURRIER DU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire fait part, aux membres du conseil municipal, du courrier qu’il a reçu du Comité des Fêtes, concernant la journée du 28 juin 2014.

Le club de foot veut organiser son tournoi le lendemain et installer les stands ce jour-là, alors que la commune offre un feu d’artifice, le Comité des Fêtes fait son repas champêtre et les écoles finissent leur journée d’animations par le feu d’artifices.

Il faut essayer de trouver un compromis entre le Foot et le Comité des Fêtes.

Olivier MACAUD, responsable de la commission « associations » les réunira, le 28 avril à 19H00, tout en sachant que le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, maintient le repas du Comité des Fêtes, prévu de longue date, et le feu d’artifices.

**TOUR DE TABLE**

MACAUD Olivier : La formation secourisme a eu lieu le 23 avril, elle a été très appréciée.

Deux réunions de commissions sont prévues, « cérémonies, animations, manifestations le mercredi 07 mai 2014 et « associations » le 12 mai 2014.

MONCEAU Stéphane : Les chemins ruraux sont de plus en plus étroits, les labours empiètent trop sur le bas-côté, les véhicules passent dans les cultures. Les haies de remembrement sont parfois saccagées.

MATHIEU Philippe : Le 23 avril, a eu lieu, à Saintes, une réunion pour la formation des élus : très intéressante, la prochaine aura lieu le 3 juin, elle aura pour thème « le statut de l’élu ».

Le covoiturage reste d’actualité.

JARRIGE Christelle : La première réunion « bulletin » a eu lieu le 23 avril, deux propositions de mise en page sont présentées, une par Emmanuel ROY et une par Philippe MATHIEU. Après avoir voté, la page de monsieur ROY est retenue à l’unanimité.

Le format sera mis sous « Word » afin de pallier aux absences.

Nous nous réunirons tous les 3èmes lundi de chaque mois pour collecter les informations.

Il serait souhaitable que les informations arrivent à temps, la collecte n’est pas simple et elles pourraient être partagées avec les autres communes.

Le site Internet, http://www.commune-de-beurlay.com/, sera mis à jour, développé et amélioré.

Une réunion « commission bibliothèque » aura lieu prochainement.

DALAIS Gaëlle : Une réunion aura lieu, avec la CDC, le lundi 28 avril, concernant les rythmes scolaires à 15H00.

Pour d’éventuelles animations aux écoles, lors des TAP, j’ai pris contact avec un professeur de théâtre, d’escrime, de danse et de twirling.

Le transport, en bus, des 30 élèves, le mercredi, de Beurlay à Saint-Porchaire, coûterait 55 € par déplacement. Ce prix est une simple information, aucun engagement n’est pris.

Des plats, pour la cantine, sont commandés.

Facebook est un peu en suspens, j’attends les informations.

BERTON René : Je suis allé à une réunion du F.D.G.D.O.N., avec Annick MOUHÉ. On va nous prêter une cage pour attraper les pigeons qui se trouvent à l’église.

GANDAUBER Gérard : Fait part du discours de monsieur HAMON, sur les assouplissements des rythmes scolaires : possibilité de concentrer les activités périscolaires sur une demi-journée.

Les commissions sont ouvertes à tous sauf celles sur le personnel, les impôts et le budget et le cimetière.

Le défibrillateur sera mis à l’extérieur.

L’ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00H00.